



NOS RECONNAISSANCES :

Lauréate de la Médaille d'Or « Pour un monde sans tabac », de l'Organisation mondiale de la Santé (1999) pour « contribution exceptionnelle à la santé publique »



Prix du Non-fumeur de l'année, de l'Association pour les droits des non-fumeurs (2008) pour « contribution exceptionnelle à la santé publique »

Médaille du jubilé d'or de la reine Élisabeth II (2002) décernée aux « Canadiens qui ont contribué de façon significative à l'avancement de leurs concitoyens, de leur collectivité ou du Canada »

NOTRE FONCTIONNEMENT :

- Plus de 450 groupes endossent de façon officielle la Coalition, dont l'Association médicale du Québec, le Collège des médecins du Québec et le Collège québécois des médecins de famille. Des milliers d'individus figurent également sur la liste d'envoi de la Coalition.
- De façon systématique, la Coalition informe ses supporters des enjeux, des progrès et des actions favorisant l'adoption des diverses mesures ou interventions de lutte contre le tabac.
- La Coalition travaille en concertation avec l'ensemble de ses partenaires québécois actifs dans le dossier du tabac et collabore aussi de près avec les groupes canadiens sur les dossiers fédéraux.
- Toutes nos prises de position sont fondées sur les preuves disponibles, l'avis des experts, le consensus des groupes de santé et, de manière fondamentale, sur la première priorité qu'est la santé publique.

Aidez-nous

à combattre le puissant lobby des fabricants de tabac.

Chaque nouvelle mesure antitabac, même celles qui font aujourd'hui l'objet d'un vaste consensus social, a fait l'objet d'un combat vigoureux entre les forces pro-santé et l'industrie du tabac.

Votre voix fait toute la différence

Pour continuer à faire progresser la lutte contre le tabac, un éventail de groupes et d'individus doivent prendre position auprès des élus.

Version du document avec références disponible au www.cqct.qc.ca/qui/mission.asp

NOTRE MISSION :

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac mobilise et réunit les appuis nécessaires pour l'adoption et l'application par les gouvernements de mesures destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences. Des mesures pour :

- réduire la demande de tabac à zéro ;
- prévenir l'initiation au tabagisme ;
- favoriser l'abandon du tabagisme ;
- protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire ;
- rechercher un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac ;
- responsabiliser l'industrie du tabac.

Saviez-vous que

- le tabac constitue la plus importante cause de décès prématurés dans notre société, représentant environ un décès sur quatre ;
- le tabac est responsable de plus de 30 % de tous les décès par cancers ;
- le tabac est un facteur de risque notoire pour les maladies cardiovasculaires, avec plus de 25 % des maladies ischémiques du cœur causées par le tabac ;
- plus de 10 000 Québécois meurent chaque année à cause du tabac, soit plus de décès que ceux causés par l'alcool, le suicide, le SIDA, les drogues, les meurtres et les accidents de la route mis ensemble ;
- la fumée secondaire est dommageable pour la santé, parfois même mortelle ;
- la nicotine crée une dépendance extrêmement forte et devient rapidement la principale raison pour laquelle les gens continuent de fumer ;
- le tabac serait interdit si on tentait de l'introduire sur le marché aujourd'hui ;
- le tabagisme est une épidémie industrielle.

UN ÉNORME SUCCÈS DE SANTÉ PUBLIQUE

Depuis la fondation de la Coalition, le taux de tabagisme au Québec a diminué de façon substantielle, passant de 35,4 % en 1995 à 17,8 % en 2010 — une réduction de 50 %. Cette baisse sans précédent se traduit par 840 000 fumeurs de moins en seulement 15 ans — ou 420 000 Québécois et Québécoises qui autrement seraient décédés des conséquences fatales du tabac si le taux était demeuré inchangé.

LA LUTTE EST LOIN D'ÊTRE FINIE

Ce n'est pas parce qu'il y a eu d'énormes progrès au Québec qu'il faut lâcher prise sur la lutte contre le tabac. Il y a 1,2 million de Québécois aux prises avec une dépendance mortelle et 650 jeunes s'initient au tabagisme chaque semaine. L'industrie du tabac continue à concevoir des nouvelles stratégies pour contourner les lois et recruter de nouvelles jeunes clientèles. La mise en marché des cigarillos aromatisés offerts dans de jolis emballages à l'unité est un exemple récent : introduits au début des années 2000, ces nouveaux produits ont, à eux seuls, renversé la tendance à la baisse du tabagisme chez les jeunes au Québec, dépassant même en popularité la cigarette.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

L'industrie du tabac et ses alliés (associations de dépanneurs, « think tanks » pro-commerce, groupes de façades) disposent de millions de dollars pour combattre toute nouvelle mesure qui pourrait menacer leurs profits, notamment celles qui limiteraient leur capacité de mettre en marché des nouveaux produits de plus en plus attrayants:



Pour vous joindre à la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** :

Appelez au **514 598-5533**, envoyez un fax au **514 598-5283** ou un courriel à coalition@cqct.qc.ca

Enfin... Sans fumé

NOS GAINS :

✓ En 1998, la Coalition a mobilisé son réseau de groupes, professionnels et membres du public pour obtenir l'adoption de la Loi québécoise sur le tabac. Cette loi représentait, au moment de son adoption, la loi la plus rigoureuse au Canada et contenait de nombreuses mesures réclamées par la Coalition, dont l'interdiction de fumer dans les milieux de travail, l'interdiction de la publicité pro-tabac de type « style de vie » et l'interdiction de la commandite de tabac (accompagnée d'un fonds de compensation pour les événements affectés).

✓ En 2003, la Coalition a exposé le parrainage déguisé par l'industrie du tabac via les « partys tabac » dans les clubs et autres lieux branchés fréquentés par les jeunes adultes. On y trouvait des *cigarettes girls* qui circulaient auprès de la clientèle afin de promouvoir la marque de cigarettes « vedette ».



✓ En 2005, la Coalition a coordonné l'importante campagne qui a mené au renforcement de la Loi sur le tabac. Elle a invité les médias à rencontrer Mme Heather Crowe, une serveuse non-fumeuse mourant d'un cancer du poumon causé par son travail dans des environnements enfumés. Dans le cadre de cette campagne, des milliers d'organismes et d'individus ont répondu aux appels à l'action de la Coalition pour appuyer une interdiction de fumer dans les restaurants, les bars et les cours d'écoles. La Coalition a également réclamé, et obtenu, l'interdiction de la vente de tabac dans ces lieux.



✓ La Coalition s'est aussi battue en 2005 pour que la Loi interdise les étalages de produits de tabac dans les points de vente. C'est à la dernière minute que le projet de loi 112 a été amendé pour interdire toute visibilité de produits du tabac aux points de vente à partir de 2008.

✓ En 2006, la Coalition a déposé plusieurs plaintes auprès des autorités gouvernementales concernant la mise en marché de cigarillos aromatisés aux saveurs de friandises et vendus à l'unité dans des emballages multicolores.



✓ La Coalition participe aussi aux efforts pancanadiens de lutte contre le tabac, dont ceux qui ont mené

- à l'interdiction de la commandite pour tout le Canada (2003) ;
- à l'obligation d'apposer des mises en garde à base d'images sur les paquets de cigarettes (2002) ;
- à l'interdiction des publicités pro-tabac dans les imprimés (2009) ;
- au renforcement des mesures pour contrer la contrebande ;
- au renouvellement des mises en garde sur les paquets (mars 2012).

CE QU'ON DIT DE NOUS :

« Votre leadership a été déterminant pour l'adoption de la Loi. »

— Dr Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, juillet 2005.

« J'aimerais, au nom du comité exécutif et de tous les membres de notre organisation, féliciter l'excellent travail de la Coalition dans le dossier du renforcement de la loi concernant le tabac au Québec. Votre travail personnel et de toutes les personnes impliquées dans l'organisation a sans aucun doute assuré un dévouement qu'on ne pouvait considérer meilleur à ce dossier. Nous avons beaucoup apprécié collaborer avec vous. Vous nous avez permis de mieux cibler notre action. »

Dr Bernard Lessard, président, Collège québécois des médecins de famille, juillet 2005.

« Ceci est vraiment une victoire pour tous ceux qui ont travaillé si fort pour lancer le débat, mobiliser les appuis afin de le faire avancer et contrer les meilleurs efforts de l'industrie du tabac pour le faire dérailler. L'énergie et l'enthousiasme des jeunes partisans combinés avec l'habileté et l'expérience des groupes comme la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ont monté une contre-attaque rapide et efficace pour faire dérailler les plans de l'industrie visant à recruter la prochaine génération de fumeurs. Votre campagne de lettres a été impressionnante. »

[Traduction libre] — Judy Wasylcyia-Leis, critique en matière de Santé, Nouveau Parti démocratique, octobre 2009.

« La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac a d'abord vu regrouper un nombre imposant d'organismes de nature variée... On peut certes affirmer que, sans leur appui, la Loi n'aurait fort probablement pas pu être adoptée...

[La Coalition] a assuré une présence constante, dynamique et savamment dosée sur la scène publique et dans les coulisses politiques, tout au long du débat qui a entouré le processus législatif... Plusieurs parlementaires, tant fédéraux que québécois, ont d'ailleurs été impressionnés par cette efficacité marquée de rigueur. L'action de la Coalition a permis que l'opinion publique soit de plus en plus favorable au projet de loi, un facteur qui fut déterminant pour l'unanimité qui a marqué le vote lors de son adoption. »

— Dr Jean Rochon, ministre de la Santé, juin 1998.

« La campagne québécoise était la meilleure activité organisée de mobilisation de base pour le contrôle du tabac jamais vue au Canada. La cohésion manifeste de la campagne, les effectifs de plus de 600 membres de la Coalition, la grande crédibilité des partisans du contrôle du tabac aux yeux des députés et des médias, ainsi que l'utilisation intelligente de la technologie des communications sont tous dignes de mention. »

— Robert Cunningham, conseiller juridique, Société canadienne du cancer, juin 1998.

« (Votre contribution) a pris plusieurs formes, y compris la mobilisation d'appuis auprès de vos organisations membres, le rassemblement d'un nombre impressionnant d'endossements écrits pour les nouveaux règlements, et la procurement de présentations orales et écrites de haute qualité devant le Comité permanent de la Santé de la Chambre des communes... Votre travail pour convaincre le Bloc québécois d'appuyer les avertissements doit être souligné. »

Ken Kyle, directeur des questions d'intérêts publiques, Société canadienne du cancer, juillet 2000.

